



CAPD du 2 juillet 2015 Motion du SNUipp-FSU

Madame la Directrice Académique,

Pour la première fois, cette année, nous assistons à une régression des droits pour les personnels, au nom de l'intérêt du service et du manque de personnels pour le département : recrutements de contractuels, refus de temps partiels, refus de départ en congés de formation, refus de détachement... A nouveau, nous souhaitons dénoncer non seulement ces attaques inadmissibles contre les droits des enseignant-es ainsi que l'inutilité de ces mesures qui ne résoudront en rien le manque de poste dans notre département. Nous ferons tout pour que les personnels recouvrent leurs droits.

Par ailleurs, les conditions de travail des enseignant-es continuent de se dégrader. Les raisons en sont non seulement le manque massif de moyens en personnels qui entraîne une augmentation des effectifs dans les classes, mais aussi la généralisation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui augmente les temps de transport, fatigue les enfants, et rend le métier encore plus pénible. Le nombre de journées de classe non-remplacées atteint encore cette année un niveau jamais rencontré. Le fonctionnement du service public est mis à mal par cette pénurie de remplaçant-es, la formation continue n'est plus assurée. Ce sont les apprentissages de tous les élèves des écoles qui sont impactés.

Dans la préparation de la seconde phase du mouvement, nombre de collègues qui travaillaient à titre provisoire cette année demandent à être reconduits sur les mêmes postes à titre provisoire. Une des solutions possibles, sans remettre en cause les nominations au barème, serait d'augmenter le nombre de TRS afin d'assurer la continuité pédagogique et la stabilité des personnels sur ces écoles.

Nous constatons également que la liste des postes offerts au 2nd mouvement comprend quasiment une moitié de postes de remplacement, dont une vingtaine qui étaient restés vacants à l'issue de la première phase. Cela nous interroge sur l'attractivité de ces postes tant au niveau des conditions de travail de ces personnels que de l'indemnisation liée à cette fonction.

Des décisions politiques viennent également aggraver les choses ; notamment celle, de reporter la carte scolaire après les élections, ce qui a eu, nous le constatons aujourd'hui, des conséquences sur toutes les opérations de mutation. Ce report devient désormais la règle alors qu'un calendrier normal devient l'exception. Par conséquent, un grand nombre de collègues ne connaîtront leur affectation que le dernier jour de classe, laissant que peu d'occasion de rencontrer leurs nouveaux collègues avant la pré-rentrée.

Cette dégradation des conditions de travail frappe aussi les personnels administratifs qui sont au cœur de l'organisation de ces opérations de plus en plus complexes. Un énorme travail leur est imposé dans des délais trop courts. Nous saluons ici leur professionnalisme et leur dévouement.

Concernant l'accès au corps de la hors-classe, nous contestons, comme nous l'avons fait l'an dernier, l'application différenciée du taux de passage à la hors-classe suivant les départements. C'est une prérogative rectorale que nous ne pouvons accepter, dans la mesure où elle pénalise sur les 2 dernières années pas moins de 18 collègues, et notamment des collègues étant au 11ème

échelon de la classe normale.

Nous demandons à ce que le ratio national de la hors-classe, de 4,5% cette année, soit appliqué dans notre département. Il y a cette année 1262 collègues au 7ème échelon et plus, qui ouvrent donc leur droits à l'accès au corps de la hors-classe. Nous demandons donc que 4,5 % de ces 1262 collègues accèdent au corps de la hors-classe, soit 56 collègues et non 46 comme il est prévu dans le projet de l'administration.

Nous rappelons par ailleurs nos revendications quant à l'avancement :

- ✓ l'accès de tous les enseignants à l'indice 783, indice terminal du corps
- ✓ la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille ;
- ✓ le passage au sein de cette grille rénovée au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous, ce qui correspond à un avancement au grand choix.
- ✓ que tous les instituteurs-trices qui en font la demande puissent être intégrés dans le corps des PE, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, faute de moyens.
- ✓ que le salaire des enseignant-es stagiaires à l'issue de leur recrutement ne puisse être inférieur à l'indice 432, correspondant au 3e échelon actuel, les deux premiers n'étant plus utilisés depuis 2010 mais réintroduits par la nouvelle réforme de la formation.

Enfin, nous nous sommes interrogé-es sur la convocation par l'IEN d'une collègue de l'école Louisa Paulin de Saint Sulpice. Cette enseignante a été convoquée par l'IEN de sa circonscription pour s'expliquer sur la tenue d'une réunion sur l'organisation du service des ATSEM pour la rentrée 2015 à la suite de la suppression de deux postes d'ATSEM.

D'une part, l'IEN est arrivée avec la convocation en main, ne laissant aucun délai à notre collègue pour préparer cette réunion ni pour saisir un-e délégué-e du personnel. D'autre part, l'accusation d'avoir organisé cette réunion est portée, entre autres, par Mme La Maire de St Sulpice.

Outre que cette réunion apparaît justifiée, nous souhaitons savoir pourquoi seule cette collègue et non l'ensemble de l'équipe a été convoquée. Est-ce parce que son conjoint est un élu de l'opposition municipale ? Nous dénonçons donc ici la position de Mme la Directrice Académique qui prend, de fait, parti dans un conflit politique qui ne regarde en rien le Service Public d'Éducation. Chacun-e connaît le conflit qui oppose Mme le Maire à une majorité d'élus-es de son Conseil Municipal. Respecter les lois de la République c'est, pour le SNUipp-FSU, tenir les Services Publics en dehors des querelles politiques. La mise en place d'une fonction publique d'État à la libération répondait à cette volonté politique. Serions-nous, dans le Tarn, en train de revenir sur l'indépendance du Service Public ?